

Parlement, composé, comme je viens de le dire, d'un nombre égal de libéraux et de conservateurs éminents, forma un gouvernement d'Union, et la conscription entra en vigueur.

Il est donc évident que la conscription n'était pas imputable à un gouvernement conservateur, pas plus d'ailleurs qu'elle ne l'était à un régime libéral. Je le répète, les deux partis se sont unis pour appliquer cette mesure en 1917. C'était très bien, mais qu'est-il arrivé par la suite? En certaines parties du pays, on a tenu le parti conservateur pour l'unique responsable, alors que rien ne pouvait être plus faux.

J'ai voulu insister sur ce point, honorables sénateurs parce que de nouveau la conscription s'impose. Le Gouvernement du jour se trouve exactement dans la même situation que l'était celui de 1917. Mais alors qu'en 1917, on a formé un gouvernement de coalition pour implanter la mesure, aujourd'hui c'est un régime composé uniquement de libéraux qui s'en charge. Je ne blâme pas le Gouvernement,—je ne vois pas comment il pourrait agir autrement,—mais je tiens à faire la mise au point. J'estime que la population canadienne tout entière, et en particulier celle de la province de Québec, doit être mise au courant des faits.

Ici, je me permets une courte digression pour parler des soldats canadiens de langue française tels que je les connais.

L'honorable M. CALDER: L'honorable sénateur me permet-il de l'interrompre? Je voudrais faire certaines précisions. La loi de conscription n'a pas été adoptée après la formation du gouvernement d'union. La loi elle-même est entrée dans nos statuts vers la fin de la session qui a précédé la formation de ce gouvernement et donc sous un régime conservateur. Toutefois, la mise en vigueur s'est faite sous un gouvernement d'union, comme l'a dit l'honorable sénateur. Les élections du temps de guerre avaient précisément pour but de savoir si la population canadienne voulait l'application de la mesure par un gouvernement national plutôt que par un seul parti.

L'honorable M. BLACK: C'est exact.

L'honorable M. CALDER: Autant vaut s'en tenir aux faits.

L'honorable M. BALLANTYNE: Entendu, mais ne confondons pas. La loi du service militaire fut soumise par un régime conservateur, mais elle n'est entrée en vigueur qu'en janvier 1918 sous le gouvernement d'union. C'est ce dernier qui lui a donné suite.

L'honorable M. CALDER: C'est juste.

L'honorable M. BALLANTYNE: Cette loi n'a pas été adoptée par le gouvernement conservateur, en 1917, mais par le gouvernement d'union, en janvier 1918.

L'honorable M. BLACK: Tout ce que j'ai dit au sujet de la conscription pendant la dernière guerre est exact.

L'honorable M. CALDER: L'honorable leader (l'honorable M. Ballantyne) de ce côté-ci de la Chambre a raison.

L'honorable Mme WILSON: Sir Robert Borden avait demandé de prolonger la législature d'une année.

L'honorable M. BALLANTYNE: En effet.

L'honorable Mme WILSON: L'honorable sénateur de Westmorland (l'honorable M. Black) a affirmé qu'une telle requête était sans précédent.

L'honorable M. BLACK: Je m'en excuse auprès de l'honorable sénateur. J'avais oublié que la vie de la législature avait déjà été prolongée d'une année. Toutefois, je m'oppose à une telle mesure à l'heure actuelle.

Je regrette qu'il n'y ait pas un grand nombre de représentants de Québec au Sénat en ce moment, car je désire rendre hommage à nos compatriotes de langue française. Au cours de la dernière guerre, j'ai eu sous mes ordres un certain nombre de jeunes Français,—pardon, de jeunes Canadiens de langue française, car il n'y a pas de véritables Français au pays. Ceux à qui nous appliquons parfois ce vocable sont des gens dont les aïeux sont venus au pays il y a trois cents ans et qui, de ce fait, sont des Canadiens s'il en est. Ma famille habite le Canada depuis deux siècles et, bien que de descendance écossaise, je ne saurais sérieusement me dire Ecossais. Je suis Canadien tout comme le sont tous mes concitoyens de langue française. Je connais très bien les Acadiens français, ayant passé au milieu d'eux toute ma vie. Je les ai visités dans leurs foyers, j'ai assisté aux mariages de leurs fils et de leurs filles, ainsi qu'aux funérailles des vieux et vieilles qui venaient à mourir. En un mot, et je le dis avec fierté, je compte parmi la population de langue française de Westmorland autant d'amis qu'aucun de mes compatriotes de langue anglaise. Je veux ajouter aussi que les jeunes Acadiens français de Sackville et de la région,—et je les connais tous individuellement,—se sont enrôlés aussi volontiers et avec le même empressement que leurs concitoyens anglophones. Beaucoup de mes employés de langue française sont allés prendre les armes et ceux